



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(DEPI)/MED WG. 357/6
26 April 2011

FRANÇAIS.
Original : ANGLAIS

PLAN D'ACTOION POUR LA MÉDITERRANÉE



MEDPOL

Réunion des Points focaux du MED POL

Rhodes (Grèce), 25-27 mai 2011

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre Des activités MED POL en 2010-2011

Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance

TABLE DES MATIÈRES

1. Politique et coordination	1
2. Mise en oeuvre œuvre du Protocole "tellurique"	3
Partenariat stratégique FEM.....	4
Eaux usées municipales.....	4
Déchets solides et détritrus côtiers.....	6
Pollution industrielle.....	6
Destruction d'habitats.....	7
Rapports.....	7
Autres activités en rapport avec le Protocole "tellurique" et le PAS.....	7
3. Évaluation de la pollution	7
4. Système d'information MEDPOL	9
5. Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"	12
6. Activités relatives à la mise en oeuvre œuvre du Protocole "déchets dangereux"	12

1. Politique et coordination

En ce qui concerne les **questions de personnel**, M. Fouad Aboussera a quitté le PAM/PNUÉ le 15 février 2011 pour rejoindre le Bureau régional pour l'Asie du PNUÉ, sis à Manama (Bahreïn). Mme Tatjana Hema, actuellement Administratrice de programme au PAM, ralliera le MED POL pour occuper le poste de M. Abousamra le 1^{er} juin 2011. Ces mutations s'inscrivent dans la politique de roulement dans l'occupation des postes du PNUÉ et ils sont effectués à la demande des membres du personnel désireux d'améliorer leurs perspectives de carrière et d'accroître leur expérience.

Outre une **coopération** instaurée de longue date avec l'OMS sur les activités relatives aux aspects sanitaires du PAS et du Protocole "tellurique", au respect et à l'application effective de la législation, les travaux se sont poursuivis de manière étroite en coopération avec le MEL/AIEA dans le domaine de l'assurance qualité des données des analyses chimiques par le biais de la formation, de l'interétalonnage et de visites d'experts.

La coopération et les échanges d'informations se sont intensifiés avec les secrétariats de la Convention de Bâle et de la Convention/Protocole de Londres. Au titre de l'accord de coopération signé en 2009 avec la Convention de Bâle, les activités conjointes se sont poursuivies avec les Centres régionaux de la Convention au Caire et à Bratislava en matière de déchets dangereux. Plus concrètement, deux contrats ont été conclus avec le Centre de Bratislava : 1) pour préparer une évaluation de la situation concernant la gestion des déchets électriques et électroniques dans la région et 2) pour établir une base de données concernant les définitions et caractéristiques harmonisées des produits chimiques interdits. Le MED POL a participé aux travaux du Groupe de travail scientifique de la Convention et du Protocole de Londres en s'attachant, entre autres, à la séquestration du CO₂, à l'évaluation des déchets et aux rapports. Des échanges ont également eu lieu quant aux systèmes de rapports respectifs en vue d'harmoniser et de simplifier les obligations nationales correspondantes.

S'agissant de la coopération avec les Centres d'activités régionales (CAR) du PAM, le MED POL a pris une part active aux réunions du Comité exécutif de coordination (CEC) chargées de coordonner à bon escient les activités et de renforcer les synergies. Un travail de coopération étroite a été maintenu, selon le cas, avec tous les CAR. Il convient notamment de mentionner: avec le CAR/PP pour l'élaboration des Plans régionaux relevant de l'article 15 du Protocole "tellurique" ; avec l'INFO/RAC pour la finalisation du système d'information MED POL et la préparation d'une analyse des déficiences affectant le lancement du Système de partage des informations de la CE (SEIS) ; avec le Plan Bleu pour le travail réalisé sur les indicateurs ; et avec le CAR/ASP pour l'exécution de la feuille de route sur l'application de l'approche écosystémique.

L'Accord avec l'Université d'Alessandria (Italie), visant à promouvoir le recours aux biomarqueurs et à assurer une bonne qualité des données relatives à la surveillance des effets biologiques, s'est poursuivi avec succès dans le cadre de l'organisation de sessions de formation et d'exercices d'interétalonnage. Sur cette même question, le MED POL a financé un exercice commun d'interétalonnage avec le CIEM (OSPAR) dans le but d'harmoniser les techniques.

Des contacts étroits ont été maintenus avec la Division DEPI et le Programme des Mers régionales du PNUÉ à Nairobi pour la coordination et l'orientation générales.

Avec l'adoption de la nouvelle directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) de l'Union européenne (directive 2008/56/CE, 17 juin 2008), le MED POL a été activement associé à la promotion des intérêts méditerranéens en concordance avec les objectifs et les principes de l'UE. À cette fin, le MED POL participe présentement, sous la coordination du Centre de recherche conjoint (JRC), au processus d'élaboration des descripteurs et indicateurs de "bon état écologique" (BEE) auxquels tous les États membres de l'Union

européenne sont tenus de recourir au titre de la DCSMM. Le MED POL a également pris part au Groupe méditerranéen d'Intercalibration Globale (MED-GIG) de l'Union européenne pour l'élaboration des éléments qualitatifs biologiques dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau (DCE) de la Commission européenne, au Groupe de travail de la CE sur les aspects chimiques, à l'atelier de l'EMODNET (Réseau européen sur les données et l'observation marines) et à l'atelier de l'AEE (Agence européenne pour l'environnement) sur la mise en place de l'EIONET/AEE marin et côtier. En participant au processus de développement de méthodes et pratiques de surveillance continue de la mer dans le cadre de l'UE, le MED POL veut faire en sorte que la nouvelle législation pertinente de l'UE : 1) concorde avec les objectifs, les principes et les buts du MED POL (en particulier le PAS et le processus qui a été engagé pour l'application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines) ; et 2) puisse drainer dans la région un appui technique et financier pour la réalisation par les pays (non membres de l'UE y compris) des buts et objectifs communs. Dans ce contexte, les États méditerranéens non membres de l'UE souhaiteront peut-être proposer à l'UE de recourir au MED POL/PAM comme à l'outil opérationnel de l'application de la DCSMM dans l'ensemble de la région méditerranéenne en associant ainsi pays membres et non-membres à l'initiative.

Le MED POL a étroitement coopéré avec la CE à la mise en œuvre de l'**Initiative Horizon 2020**. Cette Initiative a pleinement tenu compte des avancées réalisées par le MED POL dans la mise en œuvre du PAS et des PAN. En particulier, dans le volet "réduction de la pollution" de l'Initiative, les projets identifiés par la CE et ses partenaires étaient, pour la plupart, fondés sur les priorités définies par les pays dans leurs Bilans diagnostiques nationaux MED POL et sur les investissements consignés dans leurs Plans d'action nationaux. La Banque européenne d'investissement (BEI) a déjà retenu un certain nombre de projets bancables qui sont d'ores et déjà à l'étude pour financement. Horizon 2020 et les PAN contribueront conjointement à l'objectif commun visant à réduire dans une large mesure la pollution d'origine anthropique terrestre.

Dans le contexte de l'Initiative Horizon 2020, la coopération a également été renforcée avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le domaine de la surveillance continue, de l'évaluation et de l'identification d'indicateurs appropriés. Plusieurs réunions ont eu lieu pour examiner les travaux du MED POL et de l'Agence à propos des indicateurs et de la disponibilité de données en vue de trouver une démarche et une stratégie communes sur les travaux à venir concernant la surveillance et l'évaluation que l'Initiative Horizon 2020 appellera. Dans le même cadre, s'agissant du volet "renforcement des capacités" d'Horizon 2020, le MED POL a contribué à la préparation du programme de travail et a mis à disposition des experts en pollution industrielle, en inspection environnementale et en dessalement.

Au titre de l'initiative de la CE visant à lancer un **Système de partage des informations sur l'environnement (SEIS)** en Méditerranée et en Europe de l'Est, le PAM a reçu de la CE pour mandat contractuel de réaliser une évaluation des données disponibles en Méditerranée ainsi que des systèmes d'information et processus de collecte des données existants. Le MED POL, de concert avec le Plan Bleu et l'INFO/RAC, a activement contribué à l'établissement de l'évaluation, étant chargé d'évaluer les processus et politiques de collecte de données existants.

L'une des innovations introduites par la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'Union européenne consiste en l'application de l'**approche écosystémique (APEC)** à la gestion des activités humaines. L'approche a été adoptée par le MED POL dès 2006, dans le cadre de MED POL-Phase IV, et elle est actuellement appliquée par l'ensemble du système du PAM. Pour aider le processus, la Commission européenne a financé un projet que le PAM est appelé à exécuter pour favoriser l'application progressive de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines dans la région. Au titre de ce processus, le MED POL a établi quatre évaluations thématiques sous-régionales sur la pollution qui ont servi de base à la préparation de l'évaluation intégrée. Le MED POL a révisé le Rapport

d'évaluation intégrée sur l'état de la mer Méditerranée et a participé à 3 réunions d'experts techniques sur l'APEC (avril 2010, juillet 2010, février 2011) chargées d'examiner le document en question. Le MED POL a aussi contribué à l'élaboration d'objectifs écologiques et d'objectifs opérationnels assortis d'indicateurs; conformément à la feuille de route de l'APEC - objectifs qui seront examinés et révisés à la prochaine réunion des experts désignés par les Gouvernements prévue en juin 2011.

2. Mise en œuvre du Protocole "tellurique"

Le Partenariat Stratégique FEM

Pour renforcer et promouvoir l'application des dispositions du Protocole "tellurique", le MED POL a saisi l'occasion que le FEM offrait à la région de proposer un certain nombre d'activités qui devaient contribuer directement au processus de réduction de la pollution. En particulier, les activités liées au MED POL consistent en projets de démonstration concernant la réduction de polluants spécifiques, un projet plus important visant à éliminer plusieurs centaines de tonnes de PCB dans cinq pays et en un renforcement des capacités dans le domaine des systèmes d'inspection environnementale.

S'agissant des **projets de démonstration**, les activités répondent directement aux actions adoptées par les pays au titre de leurs Plans d'action nationaux (PAN) pour la réduction de la pollution provenant d'activités menées à terre. Suite au recrutement d'experts, la réalisation des activités a démarré en 2010. L'exécution du projet de démonstration sur la réduction des apports de métaux via une meilleure gestion du phosphogypse a été engagée. Les objectifs consistent à améliorer le cadre législatif et institutionnel de la gestion de l'élimination des boues de phosphogypse, à appliquer un plan de gestion de ces boues et à amorcer une coopération avec les entreprises d'engrais phosphatés et les autorités nationales compétentes en Tunisie et en Syrie. Le projet de démonstration était, à l'origine, prévu pour le Liban, mais un certain retard étant intervenu, la Tunisie s'est déclarée intéressée à participer en remplacement. Il est prévu que les activités démarreront en 2011.

Le projet de démonstration sur la réduction du chrome, de la demande biologique d'oxygène (DBO) et des éléments nutritifs dans les tanneries en Turquie (zone du Bassin de Buyuk ou du Bassin de Cadiz) vise à améliorer le cadre législatif et institutionnel de la lutte contre les rejets/émissions des tanneries, à exécuter un projet de démonstration dans un groupe de tanneries de taille moyenne, et à élaborer et appliquer des lignes directrices avec la collaboration de tous les pays concernés (soit l'Albanie, l'Algérie, l'Égypte et la Turquie). Des experts ont été sélectionnés et la phase 1 de l'activité portant sur l'évaluation de l'état juridique, institutionnel et technique est en cours de finalisation.

Le projet de démonstration sur le recyclage des huiles lubrifiantes usées en Algérie améliorera le cadre législatif et institutionnel du recyclage et la régénération de ces huiles, donnera lieu à l'exécution d'un projet de démonstration, transférera à l'Algérie et aux autres pays concernés (Albanie, Autorité palestinienne, Croatie, Égypte, Maroc, Monténégro et Syrie) le savoir-faire et l'expertise des autorités tunisiennes et de Bosnie-Herzégovine en matière d'organisation du recyclage et de la régénération des huiles lubrifiantes. Des experts ont été sélectionnés et la phase 1 relative à l'évaluation de l'état juridique, institutionnel et technique est en cours de finalisation.

Le projet de démonstration sur le recyclage des piles/accumulateurs au plomb en Syrie vise à améliorer le cadre législatif et institutionnel de ces produits usagés, à préparer et exécuter un projet sur l'organisation d'un système de ce type de recyclage, à transférer l'expertise et le savoir-faire acquis dans ce domaine aux pays suivants : Albanie, Algérie, Autorité palestinienne, Croatie, Égypte, Libye, Maroc, Monténégro, Tunisie et Turquie. Des experts ont été sélectionnés et la phase 1 relative à l'évaluation de l'état juridique, institutionnel et technique est en cours de finalisation.

Dans le cadre de l'activité relative au renforcement du mécanisme existant dans les pays méditerranéens concernant les **systèmes d'inspection environnementale**, une réunion nationale entre les agences chargées de la délivrance des permis, de l'inspection et du respect des obligations s'est tenue à Podgorica (Monténégro) en mai 2010. La réunion a examiné la législation existante et a fixé la planification de la politique et des objectifs dans la perspective de l'amélioration du système de promotion et de contrôle du respect de la législation et de délivrance des permis. Il sera répondu aux besoins recensés lors de la réunion dans le cadre d'une session de formation nationale qui sera conçue en collaboration avec toutes les autorités compétentes et se tiendra dans le courant 2011.

S'agissant de la **gestion écologiquement rationnelle des PCB**, l'objectif de cette activité est d'amorcer un PAN et un Plan national de mise en œuvre (PNMO/Stockholm) de la gestion écologiquement rationnelle des matériels, stocks et déchets contaminés par les polychlorobiphényles (PCB) dans les compagnies nationales d'électricité des pays méditerranéens, plans qui se traduiront par un renforcement des cadres législatifs et par l'enlèvement et l'élimination de 870 tonnes de PCB aux sites de démonstration, par un plan de suppression progressive des PCB dans les compagnies d'électricité et une connaissance technique et sensibilisation accrues à la gestion écologiquement rationnelle des PCB. Les activités du projet sont en cours de lancement en Albanie, en Égypte, en Libye et en Syrie. Ce projet étant à l'origine également prévu au Liban, les autorités de ce pays ont informé le MED POL qu'elles n'étaient pas prêtes à l'exécuter. De ce fait, un nouveau plan de travail a été établi et l'activité en cause sera finalement réalisée en Bosnie-Herzégovine.

Le MED POL a organisé, en coopération avec le CAR/PP, quatre réunions de démarrage nationales multiacteurs en Albanie, en Syrie, en Égypte et en Libye. Les réunions ont examiné l'ensemble des activités, finalisé le programme de travail et les calendriers, et elles ont décidé du rôle dévolu à chaque partenaire national. Dans le cadre de la coordination technique générale de l'activité, trois experts ont été recrutés avec pour tâche de suivre toutes les étapes relatives au projet, lequel se clôturera par l'élimination de 870 tonnes de PCB dans quatre pays.

Outre les activités ci-dessus, le MED POL recrute actuellement un **économiste de l'environnement** qui sera chargé d'aider les pays à assurer la viabilité financière de la mise en œuvre des PAN.

Eaux usées municipales

Suite aux enquêtes menées en 2003 sur les stations d'épuration des eaux usées dans les villes méditerranéennes et portant sur les agglomérations de plus de 2000 habitants, et suite aussi à l'évaluation des installations de traitement dans les villes rejetant leurs effluents dans les rivières et fleuves qui, à leur tour, aboutissent à la mer, l'on a estimé qu'il s'imposait de procéder à une mise à jour de la situation. Cette mise à jour comporte d'abord un réexamen des informations et données sur les installations de traitement des eaux usées et elle établit ensuite une comparaison qui donne les tendances caractérisant les villes méditerranéennes. Avec le concours des Points focaux du MED POL et d'experts nationaux, tous les pays méditerranéens ont communiqué des informations à jour sur les stations d'épuration des eaux usées des villes côtières et des villes qui rejettent leurs effluents dans des rivières et fleuves aboutissant en Méditerranée. Les informations et les tendances actualisées entre 2003 et 2010, portant sur des villes de plus de 2000 habitants, figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/Inf.7.

En ce qui concerne le renforcement des capacités d'utilisation sans danger des eaux usées, un cours a été organisé à Damas (Syrie), du 21 au 23 février 2011, et un autre l'a été à Durrës (Albanie), les 20 et 21 avril 2011. Il est prévu que, d'ici novembre 2011, la Turquie organisera elle aussi une session de formation avec un appui du MED POL consistant en conférenciers, matériel pédagogique et aide financière.

Au titre des efforts déployés pour fournir une aide aux pays sur la question de l'adaptation au changement climatique, un document a été établi sur l'élaboration d'indicateurs de conformité des stations d'épuration des eaux usées et de réutilisation des effluents. Le document a pour objet de fournir des orientations succinctes aux exploitants des stations d'épuration. Les indicateurs figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/Inf.9. En outre, un plan d'urgence destiné aux pays méditerranéens pour les réseaux d'assainissement en cas d'événements météorologiques extrêmes, a été établi sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG. 357/Inf.8, dans le but de présenter une procédure systématique de formulation de mesures efficaces et rationnelles pour les systèmes d'assainissement et stations d'épuration confrontés à de tels phénomènes.

Une réunion de consultation d'experts désignés par les pays s'est également tenue à Athènes, les 8 et 9 novembre 2010, sur la question des eaux de baignade, et des critères et normes de qualité de ces eaux y ont été finalisés et adoptés. Parallèlement, l'Albanie, l'Algérie et la Grèce ont présenté des études de démonstration sur la méthodologie proposée pour les profils de qualité des eaux de baignade selon les critères et normes convenus ci-dessus. La réunion a recommandé au MED POL de présenter les critères et normes en question à la réunion des Points focaux du MED POL de 2011, pour qu'ils soient approuvés par tous les pays et soumis ensuite, pour adoption, à la réunion des Parties contractantes. La proposition contenant les critères et normes applicables aux eaux de baignade tels qu'ils ont été convenus lors de la réunion figure dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/8. Au cours de la période à l'examen, le Liban, la Syrie et la Turquie ont réalisé des études de démonstration sur les profils de qualité des eaux de baignade.

Suite à une demande des autorités nationales, un concours a été octroyé au Monténégro pour l'actualisation de la législation sur les eaux à usage récréatif et pour l'organisation d'un cours de formation sur cette question. Le cours a eu lieu à Podgorica les 26 et 27 janvier 2011. L'exercice d'interétalonnage sur la capacité des laboratoires à effectuer des analyses microbiologiques se déroulera à la fin septembre.

Déchets solides et détritiques côtiers

Un projet de "Programme d'action stratégique pour la gestion des détritiques marins en Méditerranée" (UNEP(DEPI)/MED WG. 357/7) a été élaboré au cours du dernier exercice biennal. Ce programme envisage tous les aspects institutionnels et techniques mis en relief dans une évaluation précédemment réalisée (UNEP(DEPI)/MED WG. 357/Inf.4). Il a été convenu que le processus de mise en œuvre de la stratégie ne serait examiné que lorsqu'une analyse des incidences financières du Programme d'action stratégique et de sa mise en œuvre serait établie. Aussi un document a-t-il été préparé et il est présenté sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG. 357/Inf.5.

Le Programme d'action stratégique est porté à l'attention de la réunion des Points focaux du MED POL pour que celle-ci en débattenne et l'approuve, et pour qu'il soit ensuite présenté à la réunion des Points focaux du PAM pour approbation, puis à celle des Parties contractantes pour adoption.

Par ailleurs, le MED POL a participé à un certain nombre de réunions du sous-groupe technique sur le descripteur "déchets marins" de la CE dans le cadre définissant le "bon état écologique" de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM), dans le but de participer à la finalisation du descripteur et d'éviter que les efforts fassent double emploi.

Pollution industrielle

Pour ce qui touche à la pollution industrielle, après finalisation, en 2008-2009, de la base de données contenant les éléments et informations provenant des **Bilans de base nationaux des émissions/rejets** concernant l'année 2003, le MED POL a lancé un deuxième exercice à l'échelle de la région pour déterminer les modifications intervenues entre 2003 et 2008 quant aux niveaux de ces émissions/rejets émanant des activités industrielles. L'exercice

s'accompagnait d'un forum régional virtuel pour faciliter les interactions et partager les informations entre les expériences nationales d'un côté et le Secrétariat de l'autre. Le MED POL a pu ainsi recueillir auprès de tous les pays – hormis l'Albanie et la Grèce – de nouveaux rapports relatifs à l'année 2008.

En conclusion de l'analyse des tendances des charges polluantes qui n'a été compilée que pour les polluants pour lesquels l'on disposait de données suffisantes, il a été relevé, entre 2003 et 2008, des tendances encourageantes de réduction des émissions pour des substances, pays et secteurs différents, ce qui témoigne de progrès dans la mise en œuvre par l'industrie méditerranéenne et par les pays méditerranéens des Plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. Néanmoins, l'on enregistre, encore dans les données communiquées, certaines émissions en hausse (par ex., pour les métaux et les HAP), qui pourraient être liées à la croissance économique qui s'est produite au cours de cette période dans la plupart des pays méditerranéens. D'où la nécessité de prendre encore des mesures supplémentaires pour réduire les émissions/rejets de polluants, non seulement en adoptant des technologies de réduction de la pollution mais aussi en promouvant les pratiques de production plus propre et les modes de consommation durables, ce qui facilitera le découplage de la croissance économique et de la pollution chimique. Tout acquis dans cette direction aura un effet positif sur la qualité et la fonctionnalité des écosystèmes méditerranéens, lesquels sont déjà affectés par d'autres pressions, telles que la pêche, l'urbanisation ou le changement climatique.

Un projet de document récapitulant les résultats de l'analyse tendancielle a été établi et il est en cours de transmission aux Points focaux du MED POL afin de recueillir leurs observations.

Destruction d'habitats

À la suite des travaux effectués par le Secrétariat au cours des années précédentes sur la gestion du **dessalement de l'eau de mer**, qui ont conduit à élaborer une évaluation et des Lignes directrices qui ont abouti à la décision des Parties contractantes de considérer ces activités comme activités industrielles relevant des dispositions du Protocole "tellurique", le MED POL s'est employé à diffuser le plus grand nombre d'informations disponibles possible sur les risques environnementaux associés au dessalement et sur les bonnes pratiques de gestion.

Rapports

Le MED POL a continué à apporter son aide aux experts des Parties contractantes pour l'élaboration de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux dans le cadre de l'exercice du PAM sur le système de rapports.

Compte tenu de l'importance de l'instauration de systèmes d'**Inventaires des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP - PRTR** en anglais), le MED POL a poursuivi son assistance technique et financière aux pays pour faciliter l'exécution de projets pilotes. Eu égard aux résultats concluants du projet pilote réalisé à Izmir (Turquie), les autorités nationales ont demandé que soit exécuté un projet à grande échelle, et il est prévu de lancer celui-ci dans le second semestre 2011.

En outre, le projet pilote en Syrie a été mené à terme avec succès dans 12 complexes industriels, ce qui ouvre la voie au lancement d'un projet à grande échelle si des ressources sont disponibles.

Comme le MED POL tient l'IETMP pour un outil essentiel de gestion de la pollution industrielle, des efforts sont faits pour identifier de nouveaux partenaires et trouver des ressources. Des contacts préliminaires mais prometteurs ont été pris avec le Gouvernement

italien (INFO/RAC), et avec la DG Environnement de la CE, ainsi que dans le cadre de la planification de l'application à long terme de l'initiative SEIS.

Autres activités relatives au Protocole "tellurique" et au PAS

S'agissant des **systèmes d'inspection environnementale** dans les pays méditerranéens, suite à la réunion du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation qui s'est tenue à Athènes les 13 et 14 octobre 2009 (comme elle a eu lieu à la fin du dernier exercice biennal, il n'en a pas été rendu compte dans de précédents rapports d'avancement), il est prévu de convoquer une autre réunion de ce Réseau en novembre 2011 à Athènes. Le jeu d'indicateurs pour les inspections environnementales qui a été élaboré, testé et finalement convenu par tous les participants au cours de la dernière réunion servira à établir les rapports des pays sur les services d'inspection qui seront présentés lors de la prochaine réunion.

Le programme de renforcement des capacités qui avait été formulé dans le cadre du Projet FEM a été amorcé à la mi-2010 au Monténégro avec le recensement des déficiences des systèmes d'inspection et la tenue d'un atelier national sur des orientations d'ordre pratique et d'une réunion nationale finale d'évaluation et de retour d'information. La Croatie, qui était censée appliquer ce programme, a décidé de le reporter au prochain exercice biennal, et le Liban a été aussi contacté pour s'y associer.

MED POL- Phase IV comporte la question des **risques sanitaires dans les établissements touristiques** parmi celles qui sont à aborder dans la région, et la Commission méditerranéenne du développement durable considère que le tourisme est de la plus haute importance pour le développement. Suite à l'élaboration, au cours du dernier exercice biennal, d'un Plan d'action sur les risques sanitaires associés au tourisme, des Lignes directrices visant à faciliter l'application du Plan d'action sont en préparation et elles seront finalisées cette année.

3. Évaluation de la pollution

Des accords d'assistance financière pour la mise en œuvre de programmes nationaux de surveillance continue ont été signés avec l'Égypte (2010), la Tunisie (2010) et la Turquie (2010).

Deux missions ont été menées en Algérie et en Libye pour examiner les nouveaux programmes nationaux de surveillance dans le cadre du MED POL, et des accords d'assistance financière sont en négociation avec l'Algérie, la Croatie et le Maroc. Il est prévu que ces accords seront finalisés et signés dans le courant 2011.

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le MED POL a reçu des données de leurs programmes nationaux de surveillance des pays suivants : Bosnie-Herzégovine (2006, 2007, 2008), Chypre (2007), Croatie (2009), Égypte (2008, 2009), Espagne (2006, 2007), Israël (2008, 2009), Monténégro (2008, 2009), Maroc (2008, 2009), Slovénie (2007, 2008, 2009), Tunisie (2008, 2009) et Turquie (2009, 2010). Des efforts restent à faire pour élargir la couverture temporelle et géographique des programmes et assurer une bonne qualité des données.

Sur la base des recommandations de la Seizième réunion des Parties contractantes et des conclusions de la 5^e réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue (décembre 2009), les pays qui n'ont pas signé d'accords avec le MED POL ou présentent des lacunes dans la notification de leurs données ont été contactés pour leur demander de communiquer les données et résultats de leurs activités de surveillance conformément aux spécifications du MED POL.

Suite à l'approbation, par les Parties contractantes, du programme MED POL-Phase IV, les travaux se sont poursuivis sur l'**organisation d'études sous-régionales** en vue d'une meilleure compréhension des niveaux de contamination des eaux côtières de la Méditerranée. Comme une initiative était déjà en cours, il a été décidé de collaborer avec ses activités et d'aider d'autres laboratoires méditerranéens à participer. En 2011, le MED POL a aidé la participation de la Turquie au projet MYTITURK, qui est actuellement exécuté avec le concours scientifique de l'IFREMER. Dans le cadre du projet MYTITURK, des cages contenant des moules ont été disposées en mer à des stations sélectionnées le long du littoral turc et les moules ont ensuite été analysées pour y déceler et mesurer des contaminants chimiques (métaux lourds et composés organiques). Le projet MYTITURK est une prolongation des projets MYTILOS/MYTIMED/MYTIAD/MYTIOR (menés respectivement en Méditerranée occidentale, en Méditerranée orientale, en Adriatique et en Méditerranée du sud-est), et il complète ainsi l'étude dans la majeure partie de la zone côtière de la Méditerranée. Une fois que les projets auront été achevés, l'on disposera d'un "instantané" de l'impact de la pollution sur les biotes marins de tout le littoral de la Méditerranée en ayant eu recours à des moules en cage. Il est prévu que l'ensemble du programme se clôturera d'ici la fin 2011 et que les résultats en seront mis à disposition en 2012.

Par ailleurs, en application de la recommandation de la réunion des Points focaux du MED POL (Kalamata 2009) quant à la nécessité d'harmoniser les critères d'évaluation concernant la **surveillance des effets biologiques** en Méditerranée avec ceux des organisations et conventions de l'Europe du Nord, le MED POL a organisé un atelier sur la biosurveillance et l'évaluation des risques environnementaux (10 septembre 2010), ainsi qu'un stage de formation de cinq jours sur l'élaboration de méthodes de surveillance des effets biologiques à Alessandria (Italie) (13-17 septembre 2010), avec la participation de scientifiques méditerranéens et non méditerranéens. Les rapports de l'exercice d'interétalonnage et de l'atelier seront bientôt mis à disposition.

Le programme d'assurance qualité des données est un élément absolument capital du travail de surveillance continue de la pollution. Le Laboratoire d'études sur le milieu marin (MESL) du MEL/AIEA a continué de coopérer avec le MED POL à l'application d'un programme très complet d'assurance qualité des données concernant les contaminants chimiques dans le cadre des programmes nationaux de surveillance continue.

Comme il est exposé en détail ci-dessous, l'œuvre accomplie par le MEL/AIEA au cours de la période 2010-2011 a été centrée sur les stages de formation à la chimie analytique marine des polluants, sur les études interlaboratoires, l'octroi de conseils techniques d'experts et la participation à des réunions.

Deux stages de formation ont été organisés à Monaco au dernier trimestre 2010, et les comptes rendus complets des stages individuels ont été soumis au MED POL. Un stage de formation à la mesure des pesticides chlorés et des PCB dans des échantillons environnementaux a été organisé du 25 octobre au 5 novembre 2010, avec la participation de 4 stagiaires provenant de 4 pays (Albanie, Maroc, Syrie et Turquie). Parallèlement, un stage de formation à la détermination des métaux lourds dans des échantillons marins a été organisé au cours de cette même période (25 octobre-5 novembre 2010), avec la participation de 5 stagiaires provenant de 5 pays (Albanie, Algérie, Égypte, Israël et). Deux autres stages sont prévus pour octobre-novembre 2011.

Les exercices d'intercomparaison à l'échelle mondiale concernant les contaminants organiques (y compris les retardateurs de flamme PBDE) (IAEA-451) et les métaux (IAEA-452) dans les biotes ont été conclus au cours de la période biennale 2010-2011. Dans le cadre de l'étude IAEA-451, des échantillons de biotes ont été adressés à 67 laboratoires de 19 pays et des résultats ont été reçus de 35 laboratoires de 12 pays. Dans le cadre de l'étude IAEA-452, des échantillons ont été adressés à 58 laboratoires de 14 pays et des

résultats ont été reçus de 42 laboratoires de 13 pays méditerranéens. Les rapports correspondants sont en préparation.

De plus, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, deux études de performance analytique concernant des polluants organiques et des métaux dans les sédiments ont été menées à bien pour le compte du MED POL. Pour les contaminants organiques, des échantillons ont été adressés à 28 laboratoires de 13 pays, et des résultats ont été reçus de 16 laboratoires de 10 pays. Pour les métaux dans les sédiments, 25 laboratoires de 11 pays ont reçu des échantillons et 14 laboratoires de 6 pays ont communiqué leurs résultats. Les rapports sont en préparation.

Pour l'heure, l'AIEA prépare de nouvelles études de performance analytique concernant les contaminants organiques et les métaux dans les sédiments, dont des échantillons seront adressés à des laboratoires méditerranéens ultérieurement cette année.

En ce qui concerne les paramètres d'eutrophisation, un exercice d'interétalonnage a été réalisé en 2010 en recourant aux services de QUASIMEME. Le MED POL a appuyé la participation de 19 laboratoires de 11 pays méditerranéens à l'exercice de détermination des éléments nutritifs et de la chlorophylle-a.

Pour améliorer l'assurance qualité des données concernant la surveillance des effets biologiques, un exercice d'interétalonnage financé par le MED POL a été organisé par la DiSAV avec la participation de 12 laboratoires méditerranéens et 2 non méditerranéens (de la région OSPAR). L'exercice d'interétalonnage s'est déroulé en 2010.

Le MED POL a participé à la 37^e session du GESAMP (Groupe conjoint d'experts sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin) (février 2010), au 39^e Congrès de la CIESM (mai 2010) afin d'y présenter les tendances de l'état de contamination des eaux côtières et des "points chauds" de la Méditerranée, au Conseil consultatif du projet KNOWSEAS chargé d'aider la CE dans l'application de l'approche écosystémique dans les mers régionales européennes. En outre, le MED POL a suivi les développements de deux projets scientifiques financés par l'UE : SESAME (évaluation de l'état passé et présent en Méditerranée et en mer Noire), et MyOcean (océanographie opérationnelle).

4. **Système d'information**

Le **Système d'information MED POL**, qui a été élaboré par l'INFO/RAC, comprend les modules suivants :

- Un réseau intranet facilitant les contacts et la diffusion de documents et d'informations entre le Secrétariat et les Points focaux nationaux du MED POL ;
- Un système de rapports en ligne sur les programmes de surveillance de l'état et des tendances de la pollution et de la conformité aux normes fixées ;
- L'acquisition et la représentation graphique de données ;
- Le SIG.

Au cours du présent exercice biennal, l'INFO/RAC a été confronté à un certain nombre de problèmes de nature juridique et organisationnelle en raison du changement d'administration, puisque la charge d'assumer l'intégralité des fonctions du Centre est passée de la Région Sicile à l'ISPR. Il en est résulté qu'aucune activité n'a pu avoir lieu jusqu'à la fin 2010. Récemment, le Système d'information MED POL a été réactivé et il est en cours de mise à jour. Il est prévu qu'il sera pleinement fonctionnel dans le courant 2011.

Dans les limites imposées par le budget actuel, le MED POL prépare actuellement un **site web** dédié avec l'adresse suivante: <http://www.medpol.unepmap.org>, qui devrait être finalisé d'ici la fin de l'année.

5. **Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"**

Aux termes des dispositions de l'article 5 du Protocole "immersions" de 1976, les autorités nationales sont tenues de tenir un registre des activités d'immersion en délivrant un permis préalable et d'en informer le Secrétariat en conséquence. Cependant, au cours du présent exercice biennal, aucun pays n'a fait rapport au Secrétariat sur les permis délivrés.

Le Secrétariat a maintenu des contacts étroits avec la Convention/Protocole de Londres sur l'immersion pour l'échange de données et d'expériences. Le MED POL a participé à la Session extraordinaire du Groupe scientifique de la Convention de Londres et du Groupe scientifique du Protocole de Londres en 2010, où des questions d'intérêt commun ont été débattues, telles que l'évaluation des déchets, la séquestration du CO₂, le système de rapports et la coopération technique.

6. **Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"**

En coopération avec le Centre régional de Bratislava de la Convention de Bâle, il a été établi une évaluation de la situation la plus récente en matière de gestion des déchets électriques et électroniques dans la région méditerranéenne, assortie de propositions de mesures à prendre au niveau national (voir document UNEP(DEPI)/MED WG. 357/Inf.11). En outre, en coopération avec le même Centre régional slovaque, une base de données sur les définitions et caractéristiques harmonisées des produits chimiques interdits est aussi en préparation en tenant compte des prescriptions du Protocole "déchets dangereux" ainsi que de celles des Conventions de Stockholm et de Rotterdam.